



PREAVIS N° 02-2021

DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL

Municipalité  
de  
Tolochenaz

REAMENAGEMENT DE L'ARRET  
DE BUS « LA PLANTAZ »,  
DEMANDE DE CREDIT  
CHF 244'000.-

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Dans le cadre du développement régional et du réseau des transports publics, et suite également à diverses remarques relatives à la sécurité, la Municipalité de Tolochenaz a mandaté le bureau Mosini et Caviezel SA à Morges pour étudier le réaménagement de l'arrêt de bus "Tolochenaz, La Plantaz" côté Jura.

La planification du réseau de desserte des transports publics urbains à l'horizon 2022, prévoit plusieurs modifications de lignes qui impacteront la desserte de Tolochenaz. Une des modifications majeures est la prolongation de la ligne 701 de la gare de Morges jusqu'à Tolochenaz, dont l'arrêt "La Plantaz" deviendrait le terminus.

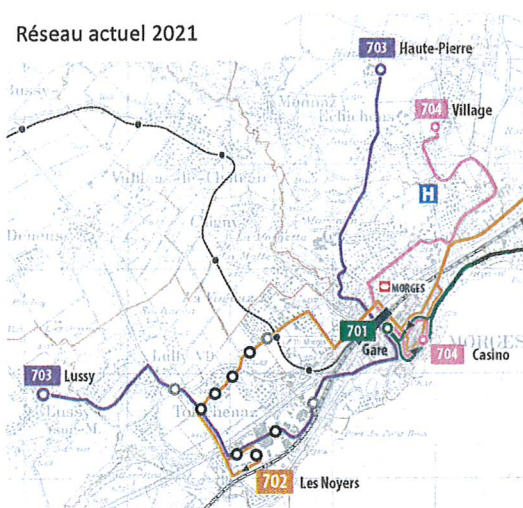
Cette ligne est associée à un service à « Haut Niveau de Service » (BHNS) qui reliera la gare de Morges puis longera le lac sur la RC1 jusqu'à la Bourdonette. Elle est le pendant ouest de l'agglomération, similaire mais plus petit au BHNS mis en place entre Lutry et Lausanne. Les bus articulés sur cette ligne ne traverseront pas le village de Tolochenaz et ne pourront pas desservir le quartier des Noyers/Saux (déjà bien desservi par d'autres lignes). Pour ne pas laisser le bus articulé sur la chaussée en terminus, nous devrions soit sacrifier une partie du parking de la salle polyvalente soit trouver une autre solution.

La sortie de chaussée au niveau du pavillon semble la meilleure solution pour assurer une bonne sécurité pour les piétons et les véhicules. Un abri en amont de la route y était d'ailleurs de toute façon prévu en miroir à l'abri en aval.

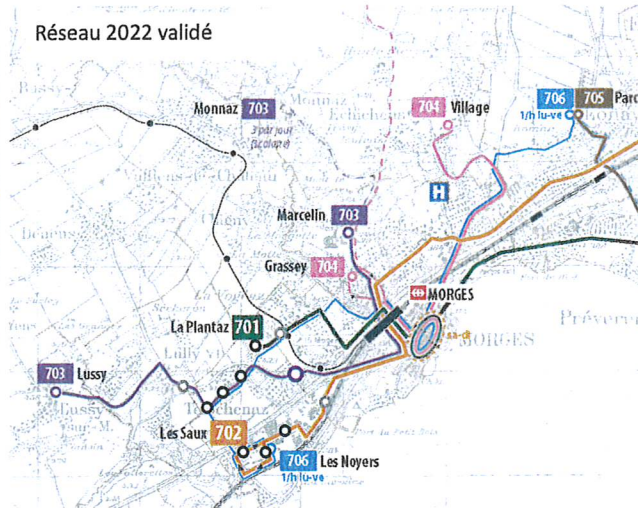
# Evolution de la couverture territoriale

## Tolochenaz

Réseau actuel 2021



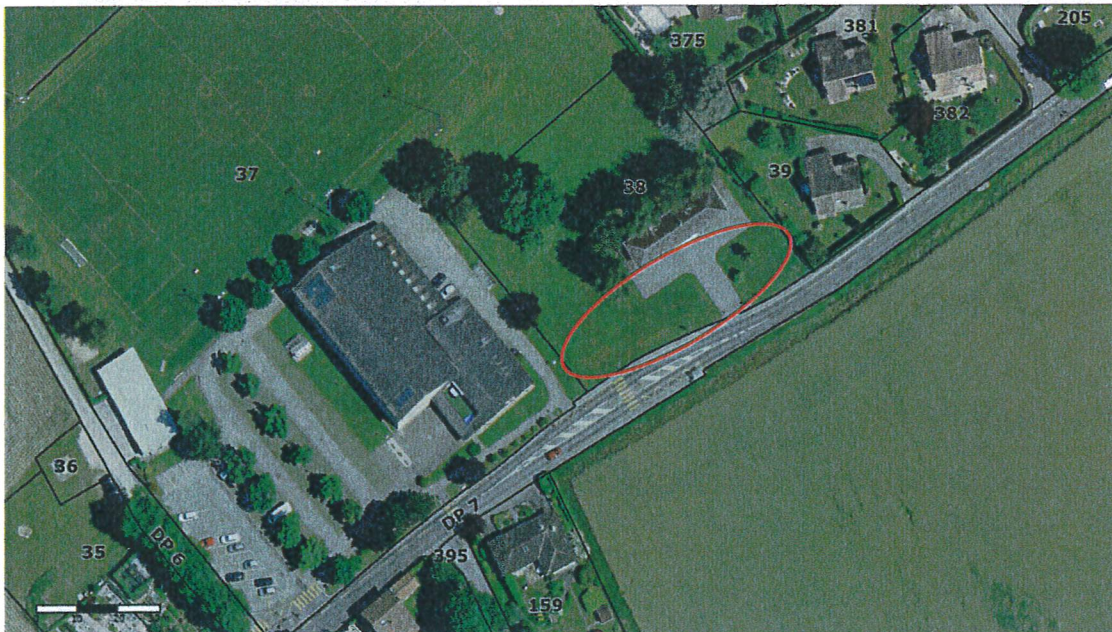
Réseau 2022 validé



## 2. Travaux projetés

### 2.1 Situation générale

L'arrêt de bus "Tolochenaz, La Plantaz" se situe, au chemin des Plantées, près de la grande salle, devant le pavillon Audrey Hepburn. La zone du projet est représentée en rouge sur l'image ci-dessous :



Ce tronçon de route se trouvant à l'intérieur de la localité, la vitesse de circulation y est limitée à 50 km/h.

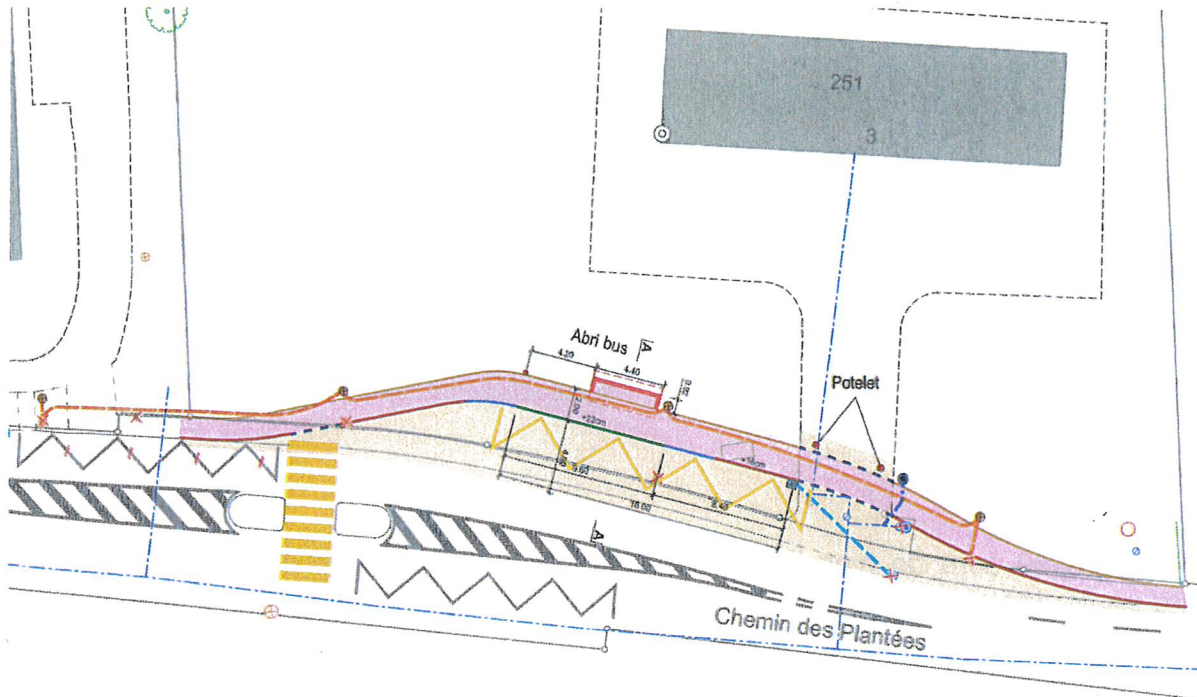
### 2.2 Concept général

L'aménagement prévu consiste à élargir la chaussée au droit de la parcelle 38, appartenant à la Commune de Tolochenaz, de manière à modifier la position de l'arrêt de bus existant.

Le repositionnement de l'arrêt de bus en retrait de la chaussée existante permettra d'éviter tout blocage de la circulation venant de Morges depuis Prélionne et améliorera ainsi la fluidité sur la chaussée pour les cyclistes et les autres usagers.

Suite au développement de la zone du PPA Prairie-Nord - Églantine à Morges, la ligne de transport public no 701 sera prolongée depuis la gare de Morges jusqu'à Tolochenaz.

L'arrêt de bus "La Plantaz" changera de statut dans le futur réseau TPM 2022, puisqu'il aura pour fonction d'être le terminus de la ligne 701 alors qu'aujourd'hui il est uniquement un arrêt intermédiaire pour les lignes 702 et 726. Par conséquent, il ne pourra plus se situer sur la chaussée comme actuellement, car les bus doivent pouvoir rester à l'arrêt si besoin, afin de se remettre à l'heure sur l'horaire.



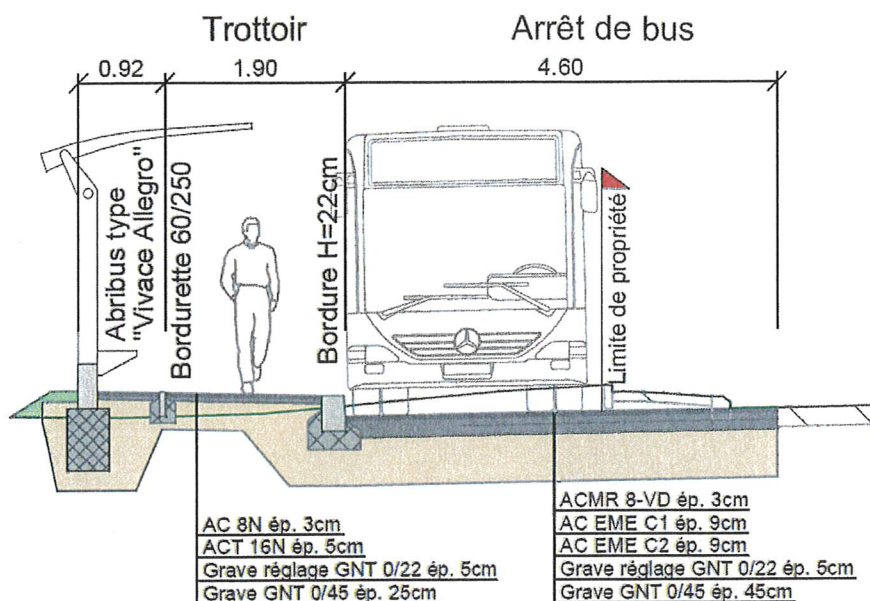
### 2.3 Détails constructifs

D'ici 2023, l'ensemble des arrêts de bus devront disposer d'un accès au quai pour les personnes à mobilité réduite (PMR), respectant la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Le quai aura une largeur de 2 mètres et des bordures d'une hauteur de 22 cm seront mises place sur une portion du quai afin respecter les exigences légales. Le solde des bordures aura une hauteur de 16 cm permettant ainsi d'assurer le positionnement correct du bus le long du quai.

La structure de l'arrêt de bus sera constituée de 45 cm de grave GNT 0/45, 5 cm de grave de réglage GNT 0/22, de deux couches de base en revêtement bitumineux à module élevé AC EME C2 et C1 de 9 cm chacune, surmontées d'une couche de roulement en ACMR8-VD de 3 cm. Cette structure permettra d'éviter une détérioration rapide de la zone de l'arrêt de bus due au freinage et positionnement des charges toujours au même endroit.

La structure du trottoir sera composée d'une couche de 25 cm de grave GNT 0/45, 5 cm de grave de réglage GNT 0/22, d'une couche de base de 5 cm d'ACT 16 N et d'une couche de roulement de 3 cm d'AC 8 N.

Les détails des structures de chaussée sont représentés sur les coupes ci-après.



L'abri bus projeté sera de type "Vivace Allegro" ou un modèle similaire comme la majeure partie des autres abris du réseau MBC et ceux existants dans le village de Tolochenaz.

L'îlot protecteur situé au milieu de la chaussée au droit du passage piéton sera maintenu. Il permet de garantir la sécurité des piétons et empêcher tout dépassement des bus à l'arrêt en direction de Morges, car les conditions de visibilité ne sont pas suffisantes pour permettre celui-ci.

## 2.4 Eclairage public

Les quatre candélabres existants, situés dans l'emprise du projet, seront remplacés pour être mis en conformité avec les normes actuelles et seront déplacés à l'arrière du futur trottoir.

Les luminaires de type "Luma" avec technologie LED seront fixés sur des mâts d'une hauteur d'environ 6 m. Les luminaires auront un système d'abaissement diminuant la consommation de 50% entre 23h du soir et 5h du matin.

## 2.5 Emprises

L'emprise nécessaire à la réalisation de l'arrêt de bus sera prise sur le bien-fonds no 38, figurant au chapitre privé de la Commune.

### 3. Devis des travaux

Récapitulatif général des coûts à charge de la Commune de Tolochenaz :

Travaux de génie civil	Frs	154'500.00
Appareillage éclairage public	Frs	14'000.00
Marquages et signalisation	Frs	5'000.00
Aménagement d'un abribus, yc socle	Frs	35'000.00
Travaux appareillage eau potable	Frs	6'500.00
Honoraires d'études et de direction des travaux	Frs	26'300.00
Honoraires de géomètres	Frs	2'700.00
<b>TOTAL DES TRAVAUX (TTC)</b>	<b>FRS</b>	<b><u>244'000.00</u></b>

Ces montants sont basés sur un devis estimatif contenant 10 % de divers et imprévus.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la confédération, en collaboration avec Région Morges. Il pourra bénéficier d'un cofinancement fédéral d'environ Frs 90'000.- TTC au travers d'une mesure du plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Les travaux ne peuvent pas débuter avant l'approbation du dossier de cofinancement par la confédération qui se fait dans un délai de 6 mois après la fin de la mise à l'enquête (mi-février).

Le début des travaux est planifié pour début septembre 2021, pour une durée d'un mois et demi.

### 4. Financement et amortissement

#### 4.1 Demande de crédit

Désirant réaliser les travaux cités au point 2 du présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 244'000.00 TTC.

#### 4.2 Financement

Ce projet sera financé par un emprunt.

#### 4.3 Amortissement comptable

Le montant total de ce préavis sera de CHF 244'000.-.

### 5. Conclusion

Le projet, issu de nombreuses discussions entre la Municipalité, Région Morges, la société de transport MBC et notre bureau, concrétise le vœu d'améliorer la qualité de l'infrastructure de desserte des transports publics.

Ce projet est un élément essentiel pour permettre la mise en place de la planification prévue à l'horizon 2022 et ainsi assurer le fonctionnement optimal du réseau.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil Communal de Tolochenaz

- Dans sa séance du 28 juin 2021
- Vu le préavis municipal N° 02-2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

1. D'accepter le préavis tel que présenté pour le réaménagement de l'arrêt de bus « La Plantaz », au chemin des Plantées.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis.
3. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 244'000.- pour ces divers aménagements à charge de la Commune.
4. De financer la somme de CHF 244'000.- par un emprunt aux meilleurs conditions du marché.
5. D'amortir cette somme de CHF 244'000.- sur 20 ans.
6. L'entretien se fera par le compte « Entretien du réseau routier & de la signalisation » 430.3142.0.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
S. Guarna

La Secrétaire  
S. Baruchet



Annexes :  
Plans

CANTON DE VAUD  
DISTRICT DE MORGES

Enquête publique

COMMUNE  
DE TOLOCHENAZ



AMENAGEMENTS ROUTIERS  
CHEMIN DES PLANTEES

SITUATION 1/250

Approuvé par la Municipalité  
de Tolochenaz dans sa séance  
du .....  
Le Syndic : La Secrétaire :

Plan déposé au Greffe Municipal pour être  
soumis à l'enquête publique  
du ..... au .....  
Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil  
de Tolochenaz dans sa séance  
du .....  
Le Président: La Secrétaire:

Approuvé par le Département  
des Infrastructures et des  
Ressources Humaines (DIRH)  
Lausanne le.....  
La cheffe du département:

Indice	Date	Description des modifications	Dess	Ctrl	N° du plan
a	17.07.20	Enquête - Situation	GF	HJ	13'308.01-10c
b	16.12.20	Modification marquage arrêt de bus	GF	HJ	
c	07.01.21	Modification coupe-type A-A	MR	HJ	

Morges, le 7 janvier 2021

L'auteur du projet

**MC** Bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL SA  
Ingénieurs EPF-SIA Géomètres officiels  
Rue Louis-de-Savoie 72 1110 MORGES  
Tél. 021 805 52 00 - Fax 021 805 52 01 - morges@mc-sa.ch

Format 63/29.7 cm

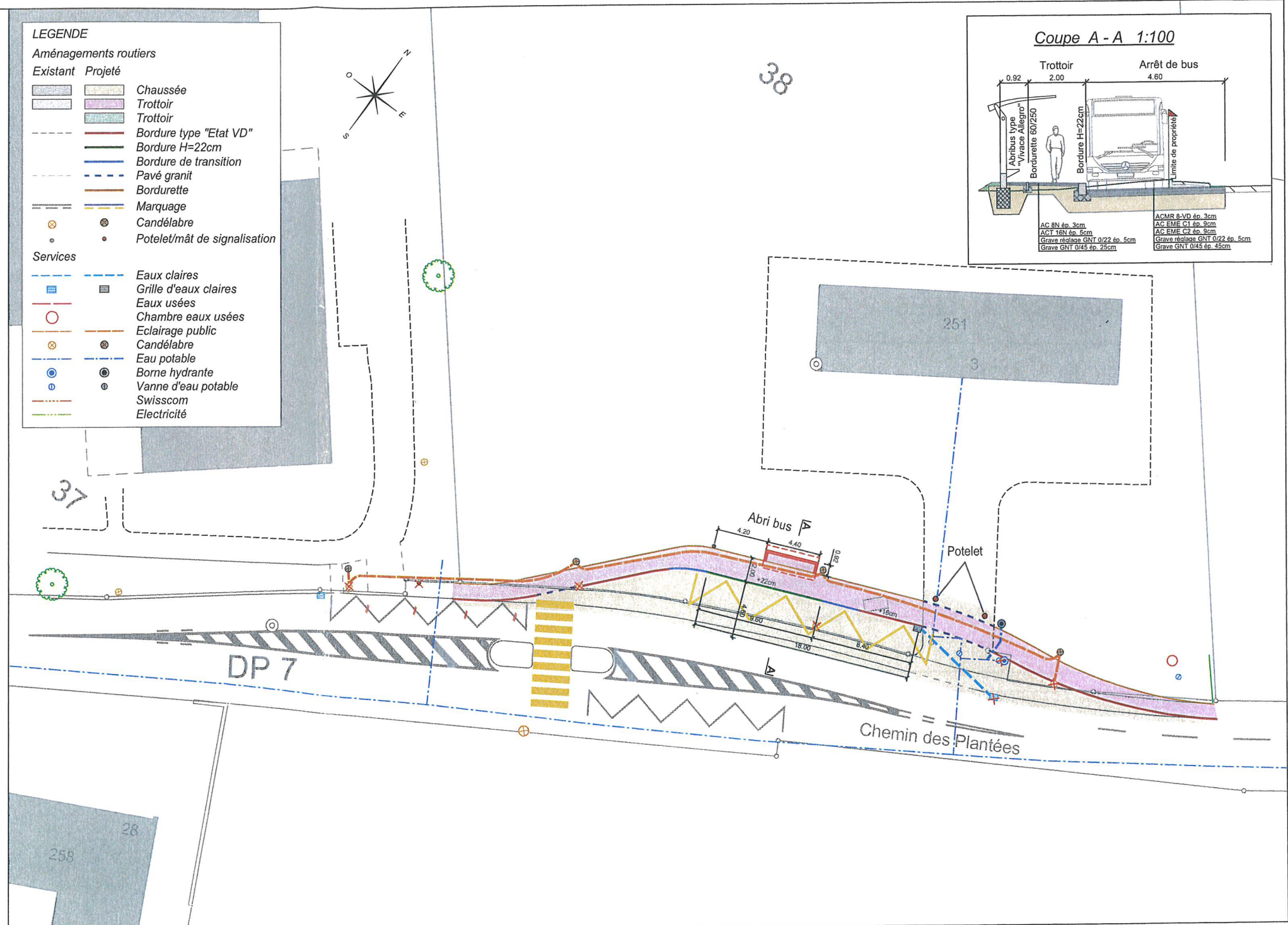
**LEGENDE**

**Aménagements routiers**

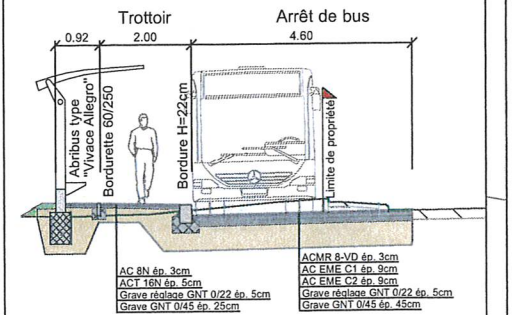
Existant	Projeté	Description
[Symbol]	[Symbol]	Chaussée
[Symbol]	[Symbol]	Trottoir
[Symbol]	[Symbol]	Trottoir
[Symbol]	[Symbol]	Bordure type "Etat VD"
[Symbol]	[Symbol]	Bordure H=22cm
[Symbol]	[Symbol]	Bordure de transition
[Symbol]	[Symbol]	Pavé granit
[Symbol]	[Symbol]	Bordurette
[Symbol]	[Symbol]	Marquage
[Symbol]	[Symbol]	Candélabre
[Symbol]	[Symbol]	Potelet/mât de signalisation

**Services**

[Symbol]	[Symbol]	Eaux claires
[Symbol]	[Symbol]	Grille d'eaux claires
[Symbol]	[Symbol]	Eaux usées
[Symbol]	[Symbol]	Chambre eaux usées
[Symbol]	[Symbol]	Eclairage public
[Symbol]	[Symbol]	Candélabre
[Symbol]	[Symbol]	Eau potable
[Symbol]	[Symbol]	Borne hydrante
[Symbol]	[Symbol]	Vanne d'eau potable
[Symbol]	[Symbol]	Swisscom
[Symbol]	[Symbol]	Electricité



Coupe A - A 1:100



CANTON DE VAUD  
DISTRICT DE MORGES

Enquête publique

COMMUNE  
DE TOLOCHENAZ



PLAN D'EMPRISE  
CHEMIN DES PLANTEES

SITUATION 1/250

Approuvé par la Municipalité  
de Tolochenaz dans sa séance  
du ..... au .....  
Le Syndic : La Secrétaire :

Plan déposé au Greffe Municipal pour être  
soumis à l'enquête publique  
du ..... au .....  
Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil  
de Tolochenaz dans sa séance  
du ..... au .....  
Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département  
des Infrastructures et des  
Ressources Humaines (DIRH)  
Lausanne le .....  
La cheffe du département :

Indice	Date	Description des modifications	Dess.	Ctrl	N° du plan
a	07.01.21	Enquête - Situation	GF	HJ	13'308.01-11a

Morges, le 7 janvier 2021

L'auteur du projet

**MC** Bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL SA  
Ingénieurs EPF-SIA Géomètres officiels  
Rue Louis-de-Savoie 72 1110 MORGES  
Tél. 021 805 52 00 - Fax 021 805 52 01 - morges@mc-sa.ch

Format 63/29.7 cm

